

Le 24 avril 2007

COMPTE RENDU CAP LOCALES CATEGORIE B DU 24/04/07

Siégeaient pour la CGT: V.BROUSSOUX/G.FRELIN/F.DOUGNAC

A l'ordre du jour :

- Liste d'aptitude de C en B
- Tableau d'avancement à Contrôleur Principal

• Liste d'aptitude de C en B

23 postulants (tous aussi méritants) pour 3 nommés qui sont donc dans l'ordre : JM FRELIN (TG CMIB), Sylvie MONTEIL (TP CAHORS) et Florence DELPECH (T.LUZECH)

La CGT s'est abstenue sur ce vote : La direction a choisi de continuer à proposer 3 personnes (ce qui l'année dernière n'était pas gagné d'avance) et a proposé 3 agents ARP1 qui méritent cette promotion...comme l'auraient mérités les autres postulants. Nous continuons en effet à dénoncer ce système très subjectif des listes d'aptitudes et demandons l'instauration d'un examen professionnel en remplacement.

• Tableau d'avancement à contrôleur principal

Les critères retenus par la CP sont dans l'ordre : Le fait d'être au 8^e échelon de contrôleur 1ere classe, avoir été noté 19 en 2004, puis l'évolution de la notation puis l'ancienneté

Selon ce système, les heureux élus sont : Ghislaine FRELIN (TG), Daniel MIQUEL (T.PUY L EVEQUE), Jean Paul MARTY (TP CAHORS)

La CGT a voté CONTRE cette liste : bien entendu, il ne s'agit pas pour nous de sanctionner les agents proposés, seulement de dénoncer un système privilégiant la notation à l'ancienneté (ce qui revient à créer une nouvelle liste d'aptitude). Ainsi, dans notre département, un agent classé 2eme à l'ancienneté se retrouve 5eme car son évolution de note est de 0 quand les agents qui le dépassent ont une note de +0,01 sur 3 ans ! que l'on nous explique la différence de valeur entre des agents notés à 0 et 0,01 sur 3 ans ! Cela prouve également que la note de 0 constitue bien un handicap (contrairement à ce que la direction nous a toujours expliqué) pour l'évolution de carrière. Pour les agents qui ont cette note, n'hésitez donc pas à déposer des recours !